

SÉANCE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) :

M. COSCARAT Jean Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton, Mme JUANTORENA Annie donne pouvoir à Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. COSCARAT Jean Michel, Mme JUANTORENA Annie, M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean-Paul

Date convocation : 08 juillet 2024- Date d'affichage : 08 juillet 2024

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET -NOMENCLATURE 4.1

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique polyvalent permanent à temps *non complet* (19.69 heures hebdomadaires) afin d'accomplir des tâches supplémentaires à la cantine et au camping

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 27 juin 2024 et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE la suppression, à compter du **01/09/2024**, d'un emploi permanent à temps non complet (19.69 heures hebdomadaires) d'adjoint technique polyvalent

la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24.7heures hebdomadaires) d'adjoint technique polyvalent

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 13/08/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 13/08/2024



Antton CURUTCHARRY